

## La CGT Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine Section Poitou Charentes

vous invite à une journée d'information syndicale

Le jeudi 29 avril 2021

# Les enjeux de notre protection sociale : Sécurité Sociale et mutuelle à Pôle Emploi

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles et pour permettre au plus grand nombre de participer à cette journée, **l'intervention se déroulera via Skype**. Un lien de connexion sera transmis à chaque participant quelques jours avant la journée de formation (l'inscription à cette journée est donc obligatoire).

Animée par une déléguée syndicale centrale de la CGT et le président de l'Institut du Travail Social de l'Union Départementale CGT de la Vienne, cette journée sera notamment l'occasion de mieux comprendre l'histoire de la sécurité sociale. Nous aborderons également les enjeux concernant notre couverture sociale de manière générale mais également les récentes négociations liées à notre mutuelle d'entreprise et ce qui en découle.

Nous vous rappelons que chaque agent, <u>syndiqué ou non</u>, bénéficie de 15 jours par an pour participer à une (des) formation(s) syndicale(s) du (des) syndicat(s) de son choix.

### Si vous souhaitez participer à cette journée de formation :

 Complétez et remettez à votre hiérarchie le formulaire de demande cidessous, avant le 29 mars 2021 (passé ce délai, votre hiérarchie ne pourra pas vous accorder le congé)

#### <u>ET</u>

- Inscrivez-vous en envoyant un mail à l'adresse suivante : cgt.poleemploipoitoucharentes@laposte.net

# **DEMANDE de CONGE FORMATION ECONOMIQUE SOCIALE ET SYNDICALE (CFESS)**

Nom:
Prénom:
Adresse personnelle :
Monsieur le Directeur Régional Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine,
J'ai l'honneur de vous demander l'attribution d'un congé de formation économique
sociale et syndicale (CFESS) pour la période du :
<u>Jeudi 29 avril 2021</u>
Organisás par la formation syndicals. C.C.T. organismo agrás
Organisée par la formation syndicale C.G.T, organisme agréé.
Conformément aux articles L. 3142-7; L. 3142-8; L. 3142-9; L. 3142-10; R. 3142-1 du code du travail, et des articles 40 à 43 de la CCN Pôle Emploi du 21 novembre 2009 ainsi que de l'instruction sur les dispositions relatives au droit syndical du 23 décembre 2009, avec le maintien de mon salaire pendant la durée de la formation.
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.
Ale
Signature